

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
Mme Bello, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz, M. Muzeau
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE PREMIER BIS

Substituer aux mots :

« dans les trois ans suivant »,

les mots :

« tous les deux ans à compter de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.